

Équipements sportifs : le nouveau catalogue

Depuis huit ans, date du dernier dossier consacré au sport par Auvergne Architectures, la demande n'a pas vraiment faibli mais elle s'est surtout diversifiée (1). Salles de sport, gymnases, piscines continuent à se multiplier dans la région. Souffrait-elle d'un sous-équipement ? Sans aucun doute, en particulier, au niveau de la natation. Mais cela ne suffit pas à expliquer le bon en avant que connaît l'Auvergne dans ce domaine, au cours des deux dernières décennies. Il est vrai aussi que les salles polyvalentes, construites en grand nombre, ne correspondent plus aux nouvelles tendances des sportifs, qui veulent maintenant des salles spécialisées mieux adaptées aux sports qu'ils pratiquent.

Elle rattrape son retard et répond, trop lentement selon certains présidents de clubs sportifs, aux multiples dossiers déposés par les Fédérations. Les grandes mais aussi les plus petites, dans des disciplines dont on parle encore assez peu dans les médias, qui "décident" en grande partie de leur croissance ou pas. Et l'on assiste ainsi à l'ouverture de salles spécialisées dans les sports de combat, l'athlétisme, l'escalade... Les terrains de football, toujours populaires, ne suffisent plus aux besoins des sportifs. Les collectivités sont donc amenées à compléter ainsi leurs équipements sportifs, à la plus grande joie des architectes.

Mais la tendance ne s'arrête pas aux sports. Avec un temps de retard, les équipements culturels occupent une place de plus en plus importante. On le voit dès aujourd'hui avec la richesse de la programmation. Des salles spécialisées en plus grand nombre. Non pas des Maisons de la culture, prévues pour tous les spectacles, mais des lieux réservés à la musique, au théâtre, à la danse... Des lieux de création adaptés enfin aux contraintes de chaque discipline. Ils constitueront le deuxième volet de notre dossier.

A titre d'exemple, Clermont a programmé trois grands chantiers, qui vont modifier profondément son image : rénovation de l'Opéra pour accueillir la Scène nationale, construction d'une nouvelle école des Beaux Arts, lancement prochain d'une Grande Bibliothèque. Bref, les projets ne manquent pas, ni dans la capitale, ni dans les autres villes de l'Auvergne, qui ont décidé de se mettre au diapason des autres régions et de jouer cette carte, indispensable pour maintenir les habitants et en attirer de nouveaux. Enquête de Denis Couderc et Michel Josselin.

(1) Se reporter à l'article "Les archis fous de sport", dans le numéro 12, mars 1996.



Saint Gervais (Puy-de-Dôme)

Des équipements pour de nouvelles demandes

Depuis plusieurs années, la demande sportive s'est diversifiée : foot, basket, handball, volley, tennis, badminton... Autant de sports que le nouveau stade et la halle peuvent accueillir maintenant. À côté du lycée agricole et de sa filière destinée aux métiers du chien (1), les nouveaux équipements sportifs pourront recevoir les rencontres officielles et être utilisés à la fois par les élèves et par les associations, à l'étroit dans les anciens locaux, qui ne répondaient plus aux nouvelles normes, l'ancien terrain de football, lui, étant transformé, en centre d'entraînement.

Même avec la meilleure volonté du monde, les dirigeants ne pouvaient plus se contenter des anciennes salles, trop exigües mais aussi inadaptées aux nouvelles demandes. Toutes ont-elles été satisfaites ? "En grande partie, confie Dominique Bresson, l'un des architectes. Mais la halle ne pouvait pas accueillir tous les sports. Elle est conçue malgré tout pour plusieurs d'entre eux : le basket, le volley, le

hand ball, le tennis et même le billard, à côté du hall d'entrée, sans parler du foot avec le nouveau terrain. En revanche, les salles de boxe et de musculation, prévues ici dans un premier temps, partiront dans l'ancien complexe".

Comme pour les autres appels d'offres, le cahier des charges est strict. Répondre à des besoins précis dans une enveloppe fixée à l'avance et proposer un ensemble qui "respecte" le village. Et dans un milieu rural, les volumes sont souvent plus difficiles à accepter. Pour les architectes, "le choix architectural obéit à trois critères essentiels : le respect de l'environnement, la simplicité et la sobriété du langage et l'adaptation à la fonction". Située sur un terrain en pente de 2,5 hectares, la halle des sports regarde vers les bâtiments imposants d'une ancienne ferme, le clocher de l'église, dont la couverture en ardoise s'associe au paysage, les salles du lycée professionnel, et, bien entendu le nouveau terrain de foot, auquel elle est adossée, selon une orientation nord ouest / sud est.

Le bâtiment est adapté aux personnes à mobilité réduite grâce à une rampe de 5%.



Le bois est utilisé principalement sous forme de lamellé-collé pour les trois poutres supportant la toiture.

Maître d'ouvrage : Mairie de Saint Gervais d'Auvergne

Architectes : Dominique Bresson, Alain Combes, Roland Ondet

Un langage simple et sobre

De part et d'autre de la salle, destinée à accueillir aussi bien les rencontres de hand ball, de basket, de volley, que de tennis ou de badminton, les architectes ont disposé, d'un côté, les vestiaires, deux salles pour les arbitres, l'infirmerie, une salle de réunion, auxquels le public ne peut accéder – le contrôle s'exerçant par un système de badge –, de l'autre, les locaux de rangement, et dans le prolongement de la salle, un grand hall d'accueil, dépassant 70 mètres carrés, surélevé d'un demi niveau, permettant ainsi aux visiteurs de voir la grande salle. Tournées à la fois vers l'intérieur de la halle et vers le nouveau terrain de football, les tribunes, couvertes également à l'extérieur, par une toiture en forme de vague, qui surplombe les gradins, constituent en quelque sorte un lien entre les deux.

Le "langage simple et sobre" se traduit, en fait, dans le choix des formes et des matériaux. Simplicité du volume avec la courbure du toit dans le prolongement du terrain, pour ne rien perdre des matchs, et les percements qui rappellent ceux du lycée agricole.

Le bâtiment est adapté aux personnes à mobilité réduite, grâce à une rampe de 5 %, qui permet un accès aux tribunes et "assure en même temps une ramification avec les aménagements extérieurs". D'une hauteur de 9 mètres, la halle est recouverte de bacs en acier, couleur ardoise, profilés sur place. Pour le reste, les matériaux respectent l'environnement, en particulier le bois, utilisé principalement sous forme de lamellé collé pour les trois poutres supportant la toiture.

(1) Voir Auvergne Architectures n°31.

Ambert (Puy de Dôme)

Un ensemble plus lisible

Avant de rajouter des bâtiments, il faut recréer une organisation simple et lisible de l'ensemble du complexe sportif. C'est ce qu'ont proposé les architectes, avec succès. Le programme est ambitieux. Décliné en deux tranches, dont la première vient de démarrer, il comprend tout d'abord un centre omnisports pour la pratique des sports de combat, de la musculation et du tennis de table, un



Ceyrat (Puy-de-Dôme)

Deux mille places pour cinq sports

Le projet de "dojo de Ceyrat" devrait être soumis le 2 juillet à la décision du conseil de Clermont Communauté, et ses caractéristiques précises restaient donc inconnues à l'heure du bou-

Les espaces du sport

Par François Vigneau,

diplômé en architecture. Il travaille au bureau de l'équipement, de l'aménagement du territoire et de l'économie du sport du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, mais il s'exprime là à titre personnel.

L'accueil du championnat d'Europe des nations de football au Portugal et l'organisation des Jeux olympiques en Grèce, berceau de l'olympisme, ont nécessité la construction ou la modernisation des plusieurs grands équipements sportifs. La candidature de Paris à l'organisation des Jeux olympiques 2012 suscite également d'importants projets d'aménagement. Plus largement, les réalisations, plus modestes, d'équipements sportifs sur l'ensemble du territoire national constituent l'occasion de s'interroger sur les espaces où se déroulent des activités physiques et sportives.

Au travers de plusieurs ouvrages, dont "Les espaces du sport"(1), articles et communications, François Vigneau cherche à analyser les rapports du sport et de l'espace. A partir d'une étude des fonctions des espaces sportifs au cours de l'histoire et d'un bilan de l'équipement sportif de la France, il propose une réflexion sur les conditions d'adéquation de ces espaces au sport, mais aussi aux sportifs. Extraits.

(1) Collection Que sais-je ?, éditions des Presses Universitaires de France, n° 3410, juin 1998.

gymnase polyvalent, doté d'une tribune, pour le basket, le volley-ball et le handball, une aire couverte de squash et un mur d'escalade. Qui se rajoutent aux équipements actuels, principalement trois terrains de football et des terrains de tennis. La deuxième tranche du projet, qui n'est pas encore arrêtée, prévoit notamment de nouveaux terrains de tennis, une piste d'athlétisme, la création de clubs house pour le football et le rugby et des possibilités d'hébergement pour favoriser le tourisme sportif.

Mais pour que la greffe puisse prendre, il faut avant tout revoir l'organisation du lieu. Inadapté pour recevoir de nouveaux équipements ? Les architectes Marc Faget et Domi-

nique Gendre le pensent réellement. Et tout de suite dans l'explication de leur projet, ils insistent sur *"la volonté de recréer une organisation simple et lisible de l'ensemble du complexe sportif"*. Qu'ils ont traduit par un rond-point important, protégé par des espaces verts et relié à l'avenue du Docteur Eugène-Chassaing, qui longe le centre sportif, par une allée, pénétrant au cœur du dispositif. Tout repose sur lui, car il dessert à la fois les parcs de stationnement, les courts de tennis, le nouveau stade omnisports ainsi que le collège. *"Le traitement paysagé, ordonné et rayonnant permet la réorganisation des espaces, insistent les architectes. Il marque l'accès principal (l'allée du Cheix) et permet en*

même temps de "refermer" l'espace en créant une véritable place et de "masquer" – pour les intégrer ? – les deux éléments les plus discutables, le pignon nord du tennis couvert et l'atelier complémentaire du collège."

Un seul bâtiment

La décision du maître d'ouvrage de réaliser le centre omnisports et le nouveau gymnase en une seule tranche les a conduit à proposer un seul bâtiment, moins cher à construire et à exploiter. Ils auraient dû prévoir sinon deux chaufferies, deux infirmeries, deux locaux d'entretien... Cette solution a permis aussi de superposer les salles destinées au tennis de table et celles aux sports de combat et à la musculation et de régler les problèmes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite par le même moyen que celui retenu pour les gradins de la salle du nouveau gymnase. Et avec des hauteurs nécessaires aux différentes activités et au gymnase identiques, il devenait possible de construire des bâtiments *"architecturalement compatibles"*. Les équipements communs et les locaux administratifs servant alors de liaison. Trois volumes composent donc le nouveau bâtiment. D'un côté, le

gymnase, avec les tribunes pour le public, les vestiaires pour les joueurs et les arbitres et les espaces de rangement, de l'autre, la partie omnisports sur deux niveaux, reliés entre eux par un hall d'accueil, une buvette, un club house... mais avec des accès nettement différenciés pour le public, les joueurs et le personnel de service. Venant en extension du gymnase existant, la salle d'escalade sert de transition avec la chaufferie centralisée et permet à la fois *"de créer une dynamique visuelle et d'intégrer les anciens locaux dans le nouveau complexe sportif"*. Dans le même esprit, la salle de squash, prévue dans le prolongement de la salle de tennis couvert, atténue l'impact visuel de la nouvelle construction. Avec ces différents aménagements, le "grand stade", comme certains l'appellent, devrait trouver un *"équilibre architectural"*.

Maître d'ouvrage :

Communauté de communes du pays d'Ambert

Architectes :

Marc Faget, Dominique Gendre

Les architectes ont cherché un nouvel équilibre entre les volumes.



clage de ce dossier. Déclaré d'intérêt communautaire et inscrit au plan pluriannuel d'investissement de la communauté d'agglomération, ce bâtiment devrait être réalisé sur le parc de l'Artière à Ceyrat (banlieue sud-ouest de Clermont), dans un environnement agréable et surtout proche d'un accès autoroutier : un élément essentiel pour cet équipement structurant de dimension régionale, qui devrait pouvoir accueillir environ 2 000 spectateurs autour de manifestations sportives d'ampleur nationale. Il permettrait également l'entraînement de haut niveau, la formation de juges, d'ar-

bitres, de cadres, et l'hébergement des structures fédérales.

Pour Christian Haure, président d'honneur de la Ligue régionale de karaté et architecte de formation, cet été 2004 devrait donc marquer une étape décisive après douze années d'efforts : *"En 1998, pourtant, on pensait toucher au but... Il semble qu'on ait une chance d'ouverture pour 2007. Pour ce qui concerne le karaté, avec 3 500 licenciés, nous n'avons pas une seule salle vraiment correcte en Auvergne ; en clair, on habite chez les autres..."* En l'occurrence, le projet de Ceyrat relève plutôt de la copro-

priété et ne justifie pas vraiment son nom de dojo, puisqu'il doit héberger cinq sports : le karaté, le judo, la lutte, mais aussi l'escrime et le tennis de table. Comment le dénommer, voilà déjà un intéressant problème sémantique...

Transposé à l'architecture, le problème devient celui du programiste qui doit concilier des exigences diverses en matière de sols plus ou moins souples, de ventilation (attention aux balles de ping pong...), de hauteur sous plafond, et tutti quanti... *"A vouloir tout mettre ensemble, explique Christian Haure, on ne fait pas forcément des*

économies d'échelle, et on peut augmenter la complexité d'un projet." Dans ce cas précis, l'optimisme est de rigueur : *"Les desideratas de chacun ont été écoutés par les programmistes, et on a réussi à trouver quelque chose qui satisfait à moitié tout le monde... Je ne suis pas blasé, et je pense que le projet sera de qualité ; mais il faudra être très méticuleux pour partager l'utilisation de l'équipement, en fonction de calendriers très pointus qui dépendent en grande partie du niveau national."*

Quel avenir pour le stade ?

La médiatisation et la "marchandisation" de certains sports, les phénomènes de "hooliganisme" ne risquent-ils pas d'avoir des conséquences sur la conception même des grands équipements sportifs de compétition ? *"Construira-t-on encore des stades de grande capacité destinés aux supporters les plus fervents mais nécessitant des mesures sécuritaires ? Construira-t-on des stades offrant confort et luxe mais d'un coût d'accès prohibitif pour la plupart, ne permettant qu'à quelques privilégiés d'assister, in situ, aux événements sportifs ? Construira-t-on des stades visant, comme les parcs d'attraction, à fixer plusieurs heures un public familial et à l'inciter à la consommation de boissons, de nourriture et de "produits dérivés" ? Construira-t-on des stades offrant des conditions de retransmission télévisée optimales, le public ne servant qu'à créer une ambiance de fond sonore ? Construira-t-on des stades polyvalents et "flexibles" comme des halls d'expositions permettant de multiplier les jours d'utilisation quelles que soient les manifestations, sportives ou extra-sportives ? Pourra-t-on dire un jour, en*

plagiant et en complétant la formule du dirigeant sportif italien Bruno Zauli : "Les Grecs nous ont transmis la meilleure forme de stade pour les athlètes [...], les Romains nous ont transmis la meilleure forme de stade pour les spectateurs (2)"... et les Américains nous ont transmis la meilleure conception de stade pour les entrepreneurs de spectacles ?"

Les équipements sportifs : outils de communication pour les collectivités locales ...

"Compte tenu de la popularité croissante du sport et de la communion que peuvent susciter les matches d'une équipe locale parmi la population, le stade, lieu de représentation du sport, devient, de fait, lieu de représentation de la cité. En effet, on estime généralement que plus de 90 % des installations appartiennent aux communes et aux groupements de communes. Ainsi, "le caractère monumental des architectures sportives contribue au prestige de la ville". Il arrive donc que certains élus locaux considèrent les équipements sportifs avant tout comme des "outils de communication

(2) Dans un article paru en 1932, in *Spaziosport*, n° 2-3, juin-septembre 1984, p. 197.

>>>